

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les assureurs s'engagent à ne pas pénaliser les bénévoles et clients de Nez rouge

Montréal, le 13 décembre 2012 – Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et le Groupement des assureurs automobiles (GAA) ont invité leurs membres à accorder un « pardon » à leurs assurés bénévoles ou clients d'Opération Nez rouge lorsque survient un accident de la route lors du raccourciement à domicile. Près de 60 compagnies, représentant 87 % du marché de l'assurance automobile au Québec, ont signé cet engagement proposé par le BAC.

Cette initiative vient faciliter le recrutement des bénévoles et la promotion du service auprès des automobilistes. Elle a été mise en place à la suite des inquiétudes formulées par la direction d'Opération Nez rouge quant aux conséquences d'un accident automobile sur le dossier de sinistres des bénévoles et des clients desservis par leur service.

Lorsqu'un assuré, agissant comme bénévole ou client d'Opération Nez rouge, est impliqué dans un accident automobile causant des dommages matériels à son véhicule, l'assureur s'engage à ne pas tenir compte de cet accident dans le dossier-sinistres de cet assuré.

« L'objectif poursuivi est évidemment qu'une personne qui fait du bénévolat ou qui prend la sage décision de faire appel à Nez Rouge ne se voit pas "pénalisée" par un sinistre inscrit à son dossier au Fichier central des sinistres automobile. », explique Line Crevier, responsable des affaires techniques au Bureau d'assurance du Canada et du Groupement des assureurs automobiles.

– 30 –

Renseignements :

Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Groupement des assureurs automobiles
Tél. : 514-288-1563 poste 232
Cell. : 514-953-0828
Courriel : jbellemare@bac-quebec.qc.ca